



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 18 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du onze mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 26
Présents (mini 11 dont 6 en
salle) : **12**

Nombre de voix

En exercice : 35
Présentes : 15
Exprimées par pouvoirs : 11
Total (mini 19) : 26

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**9 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CAMP à Christelle RUYSSCHAERT, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Vincent JACQUEMART à Kevin QUEYREL, Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Jean-François PERILHOU à Nicole PELOUX, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS.

Délégué-es excusé-es : Pierre COMBES, Corinne MOULIN, Lionel TARDY.

Participait également à la réunion (invité) : Sébastien NINON, chargé de mission Parcs naturels régionaux à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Frédéric ROUX est nommé secrétaire de séance.

SOMMAIRE	
Introduction – Mot d'accueil de la Présidente	Page 2
Discours du 1 ^{er} Vice-Président	Page 2
Présentation du budget 2024 en préparation du Comité syndical	Page 5
Adhésions à des organismes extérieurs pour 2024 : ADEM, EducAlpes, réseau ALPARC, CPTS Buëch Dévoluy	Page 7
Accueil de la Maison du Parc – ouverture d'un poste en contrat de projet	Page 8
Evolutions des agents - Modification de la délibération n°2016-01-10	Page 9
Contrat de Parc avec la Région SUD – Prolongation pour l'année 2024	Page 10
PAT – participation au projet de recherche TRAACT – Territoires de la Transition Agricole et Alimentaire : expérimenter, capitaliser, accompagner	Page 11
Projet interparc tourisme 2023-2024 : Déclinaison régionale du plan climat dans le cadre de l'interparc tourisme des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Page 13
Création d'un « sentier de la nuit » – Acquisition d'œuvre artistique	Page 14
Projet de convention pour la réédition du topoguide de la FFRP « Le Parc naturel régional des Baronnies provençales...à pied »	Page 14
Candidature Réserve Internationale de Ciel Etoilé (Finalisation de la candidature) et poursuite de la dynamique d'évaluation	Page 15
Convention de partenariat Centrales Villageoises Sud Baronnies, commune de Buis-les-Baronnies et Parc	Page 17
Découvrir les senteurs, les saveurs et les savoir-faire des Baronnies provençales Stabilisation du budget	Page 18
Motion sur les espaces pastoraux intermédiaires	Page 19
Gestion de la ressource en eau et développement local en espace rural – Convention avec la Chambre d'agriculture de la Drôme	Page 20
Remerciements	Page 21
Signatures	Page 22

Introduction – Mot d'accueil de la Présidente

La Présidente accueille les membres du Bureau et les remercie de leur présence.

La Présidente donne ensuite lecture des procurations et la liste des excusés.

Le compte-rendu du Bureau syndical du 26 janvier 2024 est validé à l'unanimité

Discours du 1^{er} Vice-Président délégué aux finances

Madame la présidente, mes chers collègues,

Vice-président en charge des finances il me revient de vous présenter le budget 2024 qui sera soumis à l'approbation du Comité syndical du 28 mars prochain. Je souhaite en tout premier lieu vous proposer une grille de lecture, ou plutôt une grille d'écoute à mon propos. Il se veut objectif, transparent et franc. C'est une marque de fabrique. Je ne veux et ne peux faire autrement. Je souhaite que chacune et chacun des membres de nos instances disposent en toute transparence des éléments utiles afin de se prononcer en parfaite connaissance de cause. Mon objectif est de dire ce qui est sans abîmer qui que ce soit, tout en tentant de préserver notre Parc naturel régional des Baronnies provençales. Cet exercice m'est apparu d'autant plus nécessaire que j'ai pu observer un manque de connaissance du sujet au travers de propos entendus ou sous-entendus bien éloignés de la réalité. J'en assume pleinement la responsabilité. La raison principale est assurément liée à la façon de m'exprimer sur le sujet. Ne pas inquiéter démesurément tout en stimulant la réactivité n'est pas chose simple. Cela a conduit à un manque de clarté pour des membres de nos instances

délibérantes, semant souvent le doute, parfois l'incompréhension. Dans ce contexte, je me dois alors, d'opérer à une clarification au travers d'un « coup d'œil dans le rétroviseur ».

La nouvelle gouvernance a été élue le 9 octobre 2021 ; Elle s'est engagée au travers des propos de la présidente : à démontrer sa capacité à agir pour le territoire et ses habitants, **avant de solliciter une augmentation des cotisations statutaires de l'ensemble des financeurs, bloc communal compris** (nous avions devancé la CRC¹).

Après quelques mois d'appropriation de la mission qui m'a été confiée j'ai observé la fragilité de nos finances. Par ailleurs, la faible consommation budgétaire a été constatée du fait de l'inscription de la totalité - au budget - du montant total des actions sans tenir compte de l'annualité des dépenses et recettes attendues. De fait, un décalage s'est créé et le résultat reporté de 600 000€ - s'est très rapidement affaïssé, pour se situer au 31 décembre 2023 à 343 354 € avec un besoin en fonds de roulement de 440 000 € pour 2024.

Pour répondre à cette situation, le recours à une ligne de trésorerie, validé en mars 2023 a récemment été activée pour un montant de 450k€...

Pour des raisons multifactorielles l'effet ciseau attendu en 2024 était quasi atteint fin 2022 et pleinement fin 2023.

La préparation du budget 2023 a été ponctuée de nombreux échanges sur le sujet, principalement avec la présidente, les membres de la Commission Personnel-Finances et de l'Exécutif - avec l'appui inconditionnel et professionnel de notre collègue Frédéric Roux, expert en la matière.

Lors de la CPF² du tout début de l'année 2023 (16 janvier), après plusieurs alertes en amont de la préparation du Rapport d'Orientation Budgétaire et après mon intervention en Conseil syndical (du 2 février) puis en réunion des Vice-présidents qui a suivi (6 février) je me suis engagé à livrer des préconisations au travers d'une note remise à la Présidente le 13 février. Elle se fondaient sur des indications portées à la connaissance des instances du Parc – en temps et en heure – issues des rapports de l'audit administratif et financier réalisé - sur mon insistance - par le cabinet SPQR - de ceux de la Chambre régionale des comptes concernant spécifiquement le syndicat et plus généralement celui remis à la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle prenait également en considération l'état des recettes statutaires figées et les dépenses dynamiques, le contexte géopolitique et ses incidences, l'augmentation du point d'indice de la fonction publique, la convention cadre Pnr – Région Auvergne-Rhône-Alpes. Et aussi les difficultés à obtenir en interne et malgré des demandes renouvelées, les documents requis à la bonne préparation des budgets 2022 et 2023. **Ce contexte particulier auquel était déjà confronté l'ensemble des collectivités** sur tout le territoire national incitant à une vigilance accrue et - soit dit au passage - le modèle économique des Parcs naturels montrant plus encore les signes de ses limites.

Déjà, lors de la préparation du budget, en début d'année 2022, nous avons repéré des marges significatives de progression notamment dans la présentation des documents comptables tels que chaque collectivité se doit d'en disposer. Déjà, nous avons sollicité la mise à disposition à date, d'un compte administratif permettant de disposer de l'ensemble des mandats et des titres de recettes de l'année écoulée. Reprenant par ailleurs les engagements en dépenses et en recettes (reste à réaliser).

Sans lui, aucune projection ne peut sérieusement être réalisée. Il en découle la nécessité d'en disposer suffisamment tôt, même sous forme provisoire, pour préparer, dans les meilleures conditions possibles, le Rapport d'Orientation Budgétaire, le Débat d'Orientation Budgétaire et par extension, le budget de l'année suivante.

Le principe étant d'établir des prévisions stabilisées utiles à la vision des finances et aux orientations à prendre. Il s'agissait de conduire à la recherche d'économies. **L'idée générale étant de traverser au mieux 2023** dont chacun savait, à l'échelle nationale, les prévisions préoccupantes. Il a été proposé, pour un temps, de

¹ CRC : Chambre Régionale des Comptes

² CPF : Commission Personnel Finances

suspendre le lancement de nouvelles actions. **Celles en cours étant naturellement poursuivies.** Celles à venir devant nécessairement faire l'objet d'un chiffrage dans le temps.

A l'initiative de la présidente plusieurs temps de partage, de réflexion et de débat se sont tenus.

Dans le même temps, sous l'impulsion des élus et avec la mobilisation des agents, de nombreuses actions ont été menées afin de démontrer la capacité du Parc à accompagner les communes, sa valeur ajoutée pour préserver et valoriser les atouts naturels et humains, pour relocaliser une économie fondée sur l'identité et la valorisation des ressources territoriales, pour concevoir un aménagement cohérent, solidaire et durable conformément à Art. 11 des statuts portant sur la charte. **Sa légitimité s'est nettement renforcée, ce dont nous pouvons nous réjouir.** Pour autant, le contexte actuel oblige à considérer comme prioritaire une pause durable, une diminution des dépenses, une réduction de la voilure.

L'examen récent du compte administratif a permis de :

- Confirmer la baisse significative du fonds de roulement
- Observer que 556k€ (**dont 435k€ sur 2024**) sont en attente de versement correspondant principalement à des subventions de fonctionnement (salaires des agents), et aux actions soldées. Ces informations pourraient nous rassurer. Mais elles ne sont pour autant ni suffisantes, ni satisfaisantes. D'autant plus que l'autofinancement issu du résultat des cotisations statutaires moins les dépenses statutaires serait d'environ 60 000€ en 2024, largement insuffisant pour lancer de nouvelles actions
- Conforter le besoin impérieux d'établir un budget le plus proche de la réalité tout en disposant d'une marge suffisante pour ne pas le contraindre (le réalisé doit s'approcher de 60 à 65%).

L'équation demeure complexe car s'il est important d'aligner au plus près « la feuille de route » - émanation de la charte - validée par les instances du Parc avec les orientations des Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, des Départements de la Drôme et des Hautes-Alpes, et de les faire converger au mieux, **il est tout autant nécessaire de faire preuve d'agilité, de souplesse et de capacité d'adaptation pour maintenir l'équilibre budgétaire de la structure et ce, dans un souci de saine et parfaite gestion des deniers publics qui lui sont confiés et surtout de garantir l'avenir.**

En 2023 nous avons un résultat recettes réelles moins dépenses réelles négatif de l'ordre de 200 000€ malgré la vigilance demandée. (augmentation du point d'indice, des prix des fournitures et ouvertures d'actions nouvelles sans autofinancement).

Ce budget 2024 est en fait **un budget** que l'on peut qualifier au mieux « **sous tension** » ou au pire « **de crise** », car pour arriver à l'équilibre, il a été nécessaire de revoir poste par poste les dépenses statutaires et malgré cela nous parvenons à peine à l'équilibre recettes statutaires moins dépenses statutaires.

Ainsi nous ne disposons d'aucun autofinancement pour lancer de nouvelles actions et financer celles déjà engagées sauf à compter sur l'encaissement – sur l'exercice 2024 - de la totalité des subventions en attente de versement, ce qui est une hypothèse fragile (indiquées plus haut).

L'augmentation des cotisations statutaires des deux Régions et des deux Départements est donc un impératif, tout en augmentant progressivement celles du bloc communal à 20% de sorte à disposer d'ici 2026 de 260k€ annuel de plus et de près de 500k€ annuel en 2027. **Côté Région, je m'y emploie avec force, tout en sachant qu'à elle seule, ne suffirait pas.** Le fait que la Région Sud et le Département de la Drôme aient annoncé leur opposition à augmenter leur part n'est pour le moins pas facilitateur... Gageons que la situation évolue.

Soyons clairs, sans augmentation des cotisations statutaires, nous n'aurions dès le 2^{ème} trimestre 2025, plus les moyens financiers suffisants, sauf à avoir recours à l'emprunt pour combler cette fois des déficits et non plus des avances de décalages d'actions (ce qui est formellement interdit).

En conclusion, pour respecter la charte du Parc - qu'il conviendra de réviser en profondeur et en adéquation avec ses moyens financiers - il est nécessaire de pouvoir financer du personnel statutaire et dégager suffisamment d'autofinancement au risque de remettre en cause son existence.

*Les chiffres sont têtus, au moins autant que votre serviteur... **Sachez que cette clarification n'a pas été simple à formuler tant je sais l'impact qui peut en résulter en chacun de vous.** Je tiens à saluer la patience des agents plus particulièrement en charge des finances, et les nombreux efforts consentis. Ils ont dû supporter mes demandes répétées, comme la présidente que je n'ai pas épargnée et **les membres de l'Exécutif qui ont également subi quelques tensions proportionnées à mes inquiétudes.***

Didier-Claude BLANC
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes
Vice-président du Parc naturel régional des Baronnies provençales
délégué aux finances, à la diversification des ressources et à la communication

Présentation du budget 2024 en préparation du Comité syndical

Suite à l'introduction de Didier-Claude BLANC, la Directrice Emilie RUIN présente le support du budget qui sera soumis au Comité syndical du 28 mars prochain et qui a été mis en ligne sur l'espace élu du site internet du Parc depuis le 14 mars 2024.

Discussion

Les débats s'engagent sur trois axes principaux :

1. L'arbitrage attendu entre le projet « Gestion Intégrée et sensibilisation aux Risques Naturels / risque incendie dans le nyonsais et Haut-nyonsais » et « l'observatoire de la biodiversité »

La directrice explique que dans le contexte financier décrit précédemment par le 1^{er} vice-président, chacune de ces opérations permettraient de compléter le financement du poste de la chargée de mission « connaissance environnementale et Natura 2000 ». Cependant, ces deux opérations ont des maturités différentes. Le dossier « gestion intégrée des risques naturels » est prêt à démarrer, tandis que le montage de celui sur l'observatoire de la biodiversité reste encore à finaliser.

L'assemblée échange sur l'opportunité et les enjeux de ces deux opérations :

- Le thème de la connaissance environnementale est un axe structurant et transversal de la Charte. Il a débuté depuis 2021 avec la mesure de l'effet de la fréquentation touristique sur les milieux naturels.
- La gestion intégrée des risques naturels et la défense des forêts contre l'incendie est également un enjeu prégnant dans le contexte de changement climatique et face à la vulnérabilité des espaces naturels. Ce dossier est en outre plus mature administrativement parlant puisque la subvention a été accordée.

Les élus questionnent sur la possibilité de démarrer le dossier « GIRN » tout en poursuivant le montage de l'observatoire de la biodiversité. La directrice indique que malheureusement cette articulation n'est pas envisageable car la chargée de projet aurait la totalité de son temps dédiée à la conduite de deux dossiers financés par l'Europe (Natura 2000 et GIRN). Le temps nécessaire au montage de l'observatoire de la biodiversité serait alors inexistant.

Il est aussi proposé de travailler avec les communes du nyonsais, bénéficiaires d'une action du dossier GIRN, afin qu'elles abondent l'autofinancement du Parc. Cette option reste à discuter avec les maires concernés et à partager avec les financeurs.

En conclusion de ces échanges, le Bureau syndical se prononce en faveur du dossier « Gestion Intégrée et sensibilisation aux Risques Naturels / risque incendie dans le nyonsais et Haut-nyonsais ». Le budget 2024 intégrera cette proposition.

2. L'évolution des cotisations statutaires

L'assemblée constate la forte érosion du fonds de roulement du Parc, qui est actuellement à 1/3 de son montant habituel (125 000 € contre 440 000 € au BP 2023). Le 1^{er} Vice-Président confirme qu'une ligne de trésorerie d'un montant de 450 000€ a bien été ouverte pour pallier ce risque.

Conformément au débat d'orientations budgétaires présenté en comité syndical le 4 mars, la Présidente rappelle qu'à l'issue des réunions de terrain qu'elle a menées auprès des communes adhérentes, le budget 2024 proposera une augmentation des cotisations du bloc local dès 2024. Cette augmentation se base sur les possibilités offertes par les statuts actuels du Syndicat Mixte. Il s'agit d'appeler les cotisations du bloc local à hauteur du maximum de ce que permettent les statuts, soit :

Communes classées : passage de la cotisation annuelle de 0,50 € / habitant à 1 € / hab sur la base de la population DGF 2022.

EPCI : passage de la cotisation annuelle de 1,50 € / habitant à 2 € / hab sur la base de la population DGF 2022.

Villes-portes : passage de la cotisation annuelle de 0,40 € / hab. à 0,60 € / hab sur la base de la population DGF 2022.

Commune associée : passage de la cotisation annuelle de 1 € / hab à 1,50 € / hab sur la base de la population DGF 2022.

Les élus du Bureau affirment que ce premier palier ne sera pas suffisant pour faire face à la fragilité de la trésorerie du Parc. Cet effort du bloc local ne peut être pérenne sans augmentation des régions et départements.

Le 1^{er} vice-président affirme qu'il reste mobilisé auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en indiquant toutefois que les positions de refus du Département de la Drôme et de la Région Sud ne sont pas facilitantes.

Agnès Rossi réaffirme que la Région Sud n'augmentera pas sa cotisation statutaire en 2024. Elle défend politiquement une légère augmentation pour 2025, dans le respect de la proportion 2/3 – 1/3 entre les deux régions. Elle rappelle que le dispositif « contrat de Parc » est quant à lui maintenu.

3. Le financement de l'ingénierie du Parc en dehors de la cotisation statutaire

L'assemblée échange sur la mise en place de participations financières ciblées, en sus de la cotisation, pour soutenir des projets ponctuels. Il est cité en exemple :

- La participation des EPCI au programme eco-guides
- La participation des communes du nyonsais au programme « Gestion intégrée des risques naturels »

Plusieurs membres de l'assemblée mettent toutefois en garde sur cette orientation, qui modifierait sensiblement l'orientation du fonctionnement du syndicat mixte. L'ADN du Parc ne doit pas être perdu de vue, la mutualisation des moyens doit rester la règle de base. Il faut éviter un glissement vers un modèle où le Parc devient prestataire des communes. La Présidente est d'accord avec l'assemblée.

Le 1^{er} Vice-Président affirme que cette situation est exceptionnelle et transitoire, et que l'augmentation des cotisations des régions et des départements est toujours attendue dans un avenir proche.

La Présidente rappelle que si le Parc est considéré comme une instance indispensable, il faut lui en donner les moyens.

Adhésions à des organismes extérieurs pour 2024 : ADEM, EducAlpes, réseau ALPARC, CPTS Buëch Dévoluy (délibération n°2024-03-01)

Montant des dépenses PnrBP	2024
Fonctionnement	690 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	690 €	0 €

Rapport :

La Présidente propose les adhésions aux organismes extérieurs suivants pour l'année 2024 :

■ **Association Départementale d'Economie Montagnarde (ADEM)**

Objectifs :

- Structurer le pastoralisme et délivrer une expertise technique
- Mettre en valeur les relations entre territoire et élevage
- Faire connaître le pastoralisme auprès du grand public

Montant de la cotisation annuelle : 60 €

■ **Réseau d'éducation à la montagne alpine – Educ'alpes**

Objectifs :

- Fédérer les acteurs du domaine de l'éducation à l'environnement des massifs alpins français
- Permettre aux acteurs alpins de l'éducation à l'environnement et au territoire de mieux se connaître
- Recenser l'ensemble des ressources pédagogiques concernant le territoire alpin et de les partager
- Favoriser l'organisation de projets collectifs menés par le Réseau ou par les membres du réseau

Montant de la cotisation annuelle : 100 €

■ **ALPARC – Réseau alpin des espaces protégés**

Objectifs :

- Faire face à des phénomènes transversaux d'importance globale comme le réchauffement climatique
- Favoriser la conservation de la biodiversité
- Promouvoir un développement économiquement, écologiquement et socialement plus durable
- Sensibiliser la population, et notamment des jeunes, aux grands défis environnementaux de notre temps.

Montant maximum de la cotisation annuelle : 500 €

■ **Communauté Professionnelle Territoriale en Santé Buëch Dévoluy (CPTS)**

Objectifs :

- Conduire un travail en commun avec entre les professionnels de santé libéraux et les autres acteurs de santé, du social et du médico-social, souhaitant répondre ensemble aux besoins de santé des habitants des territoires sud des Hautes-Alpes.
- Favoriser un meilleur accès aux soins
- Renforcer la prévention sur le territoire
- Favoriser l'installation de nouveaux professionnels

Montant maximum de la cotisation annuelle : 30 €

Il est par ailleurs rappelé aux membres du Bureau syndical que 5 adhésions ont été encadrées par des conventions ou délibérations pluriannuelles ou permanentes. Cela concerne :

- La fédération des PNR – 15 230 €
- L'association des PNR de Provence Alpes Côte d'Azur – 1 500 €
- L'association des PNR d'Auvergne Rhône Alpes – 400 €
- Le Réseau Régional des Espaces Naturels de Provence Alpes Côte d'Azur – 1 000 €
- L'association nationale des centrales villageoises - 200 € / an

Délibération

- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure « III.4.1 Garantir la cohérence des politiques territoriales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** d'adhérer pour l'année 2024 aux organismes proposés, pour un montant global de 690 €.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Accueil de la Maison du Parc – ouverture d'un poste en contrat de projet (délibération n°2024-03-02)

Montant des dépenses PnrBP	2024	2025
Fonctionnement	7 000.00 €	16 500.00 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	23 500.00 €	0.00 €

Rapport :

La Présidente expose,

La Maison du Parc présente depuis le 11 juillet 2022 une exposition permanente sur le Parc ainsi qu'une exposition temporaire autour de la « nuit démesurée » (Giono et la nuit). Par délibération n°2022-11-11, le Bureau Syndical a décidé d'engager la création d'une nouvelle exposition sur le thème de la forêt.

Le Parc a recruté un agent saisonnier pour l'été 2022 puis, depuis mai 2023, un agent présent toute l'année à mi-temps pour assurer l'accueil du public. Après une année d'ouverture continue de l'accueil public de la Maison du Parc, il ressort que le dimensionnement d'un poste à mi-temps correspond bien au besoin. La Présidente propose donc de créer un contrat de projet à temps non complet pour pérenniser ce service en lien avec l'exposition nuit puis assurer la médiation autour de la future exposition « arbre et forêt ».

Discussion

Quelques membres de l'assemblée se questionnent sur l'utilité à long terme de ce poste alors que la Maison du Parc avait été pensée comme un bâtiment exclusivement administratif. Après l'exposition « Forêts », le moment sera venu de faire le bilan et d'acter la position à tenir pour l'avenir.

Délibération

- ◆ Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-24 ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et plus spécifiquement sa mesure 2.2 visant à faire du Parc une zone pilote de tourisme durable

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le Bureau Syndical

- **Valide** la proposition de la Présidente.
- **Décide** d'ouvrir un poste de chargé-e de projet "Accueil – expositions", de catégorie C, à temps non complet, à raison de 17.5 heures/semaines, pour une durée prévisionnelle de 24 mois à compter de la date d'embauche, pour mener à bien le projet suivant "Accueil et animation autour des expositions nuit et forêt".
- **Précise** que le temps de travail de la personne recrutée sera annualisé selon un planning déterminé et annexé au contrat de recrutement.
- **Dit** que la rémunération sera au plus afférente à l' **IB 397 / IM 375**.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget.
- **Charge** la Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion ;
- **Autorise** La Présidente à pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Evolutions des agents - Modification de la délibération n°2016-01-10 (délibération n°2024-03-03)

Rapport :

La Présidente expose,

Par délibération n° 2016-01-10 en date du 15/03/2016, le Comité Syndical avait créé les 4 emplois permanent suivants :

Grade	Temps
Adjoint admin. principal 2 ^{ème} cl.	Temps complet
Adjoint admin. 1 ^{ère} cl.	Temps complet
Adjoint admin. 2 ^{ème} cl.	Temps complet
Adjoint admin. 2 ^{ème} cl.	Temps complet

Afin de permettre l'évolution de carrière des agents nommés sur ces postes, la Présidente propose d'ouvrir ces 4 emplois à **tous les grades** du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Délibération

- ◆ Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** la proposition de la Présidente.
- **Décide** d'ouvrir ces 4 emplois à l'ensemble des grades relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.
- **Précise** que, le cas échéant, ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Montant des dépenses projets portés par le PnrBP	2024	2025
Investissement HT (sentier de la nuit à Beynaves)	73 000 €	81 500 €
Investissement TTC (parcours du patrimoine)	20 000 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	205 400 € TTC	Subventions : 139 600 €
		FCTVA : 30 413,02 €
		Autofinancement final : 35 386,98 €

Rapport :

La Présidente expose,

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place une contractualisation pour les années 2021-2023 pour renforcer son partenariat avec les Parcs naturels régionaux, lieux d'expérimentation et de débats privilégiés pour « faire autrement », en cohérence avec le Plan climat « Une COP d'avance », et avec les orientations du Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires.

Les projets proposés dans le cadre de ce contrat doivent répondre aux objectifs suivants :

1. Accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités en zone rurale
2. Accélérer la transition énergétique et développer l'utilisation des ressources locales dans la construction
3. Accueillir les visiteurs, préserver et faire connaître la Nature
4. Connecter santé et biodiversité

Cette contractualisation est prolongée dans les mêmes termes pour l'année 2024.

Il est donc proposé de présenter les opérations suivantes pour 2024, sous réserve de l'approbation des conseils municipaux concernés pour les opérations communales :

Opérations 2024	Maitre d'ouvrage	Coût total prévisionnel HT	Région SUD
AXE 2 : Accélérer la transition énergétique et développer l'utilisation des ressources locales dans la construction			
Construction d'un mur en pierres sèches	Commune de Valdoule	13 000 €	10 400 €
Programme de constructions en pierres sèches	Commune de Moydans	6 600 €	5 280 €
AXE 3 : Accueillir les visiteurs, préserver et faire connaître la Nature			
Etude d'avant-projet et projet pour la rénovation de la chapelle du Centre hospitalier Buëch-Durance	Centre hospitalier Buëch-Durance	38 530 €	30 824 €
Création d'un outil numérique de valorisation du patrimoine de Laragne	Commune de Laragne	56 875 €	15 000 €
Projet artistique du Sentier d'interprétation et d'immersion nocturne - Forêt de Beynaves	Parc naturel régional des Baronnies provençales	154 500 €	53 600 €
Edition d'un ouvrage « parcours du patrimoine » sur la commune de Rosans	Parc naturel régional des Baronnies provençales	20 000 €	16 000 €
Etude architecturale sur la tour de Bruis en vue de sa restauration	Commune de Valdoule	20 000 €	16 000 €
Création d'une statue de grimpeuse	Commune d'Orpierre	41 000 €	32 800 €
Total		350 505 €	179 904 €

Délibération

- Vu le contrat entre la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Parcs naturels régionaux 2021-2023
- Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-01-06 en date du 28 janvier 2022 portant sur le contrat de Parc avec la Région Sud 2021-2023
- Considérant l'orientation III.4 de la charte du Parc « Faire reconnaître le Parc comme fédérateur des politiques territoriales » et plus précisément sa mesure III.4.1 visant à « Garantir la cohérence des politiques territoriales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** l'inscription des opérations présentées au contrat de Parc 2024 de la Région Sud ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

PAT – participation au projet de recherche TRAACT – Territoires de la Transition Agricole et Alimentaire : expérimenter, capitaliser, accompagner (délibération n°2024-03-05)

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024	2025	2026	2027
Fonctionnement : mise à disposition de temps de travail de la chargée de mission développement territorial*	4 jours équivalent à 1 000 €	4 jours équivalent à 1 000 €	4 jours équivalent à 1 000 €	4 jours équivalent à 1 000 €	4 jours équivalent à 1 000 €

	Dépenses	Recettes
Coût global prévisionnel	20 jours équivalent à 5 000 €	0 €

*A valeur du coût du travail au 1^{er} janvier 2024

Rapport :

La Présidente expose,

Dans le cadre des réseaux de territoires porteurs de Projets Alimentaires de Territoire à l'échelle de la Région Auvergne-Rhône Alpes, plusieurs échanges ont permis de faire émerger des questionnements communs. L'opportunité de participer à un programme de recherche autour des sujets de la transition alimentaire s'est concrétisée en 2022 au travers de la construction par l'INRAE d'un projet, le projet TRAACT, déposé dans le cadre d'un appel à projet régional TETRAE. Il a fait l'objet de plusieurs évolutions au cours de l'année 2023.

Le projet vise **l'analyse et l'accompagnement des transitions socio-écologiques**, en entrant par les **transformations des systèmes agricoles et alimentaires dans les territoires** d'Auvergne-Rhône-Alpes. La finalité opérationnelle du projet est de **co-construire de manière étroite avec ces acteurs des savoir-faire pour accompagner les transformations des systèmes agricoles et alimentaires dans les territoires**. Concernant les acteurs économiques, le projet produira des outils d'accompagnement pour les exploitations agricoles, les collectifs agricoles ainsi que les collectifs réunissant producteurs, transformateurs et/ou distributeurs.

Concernant la société civile, le projet aboutira à l'identification des moyens de renforcer le pouvoir d'agir des citoyens dans les transformations contribuant aux transitions. Enfin, le projet contribuera à l'émergence d'une ingénierie territoriale pour la conception de politiques publiques intégrées.

La participation du Parc naturel régional des Baronnies provençales dans ce projet vise à partager les expériences de notre territoire et proposer des terrains d'étude. Elle se traduit par l'engagement de temps de la chargée de mission développement territorial pour participer aux différentes échéances de ce projet, aux études menées, et de mettre en relation les chercheurs avec les acteurs locaux pouvant être intéressés par la démarche.

Un consortium associant organismes de recherche, organismes professionnels et collectivités dont le département de la Drôme est constitué. Il est proposé de s'engager dans ce consortium au travers de l'engagement de temps de travail sur le sujet à hauteur de 5 000€ maximum sur la durée du projet soit environ 20 jours sur 5 ans.

Ce projet ne permet pas aux collectivités d'obtenir des financements pour le temps engagé.

Délibération

- ◆ Vu la délibération n°2017-01-09 sur l'engagement des partenaires dans l'élaboration d'un projet alimentaire de territoire dans le cadre d'un premier projet porté par les chambres d'agriculture et le Parc ;
- ◆ Vu la délibération n°2021-07-04 du comité syndical du 10 mai 2021 ayant pour objet la stratégie du Plan Alimentaire Territorial ;
- ◆ Vu la délibération n°2021-10-10 du bureau syndical du 25 octobre 2021 ayant pour objet l'ajustement du budget et du plan de financement ;
- ◆ Vu la délibération n°2023-11-07 du bureau syndical du 6 octobre 2023 visant l'ajustement du plan de financement du PAT suite à la réponse à un appel à projet de l'ARS ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, et en particulier :
 - L'Ambition 2 « Relocaliser une économie fondée sur l'identité et la valorisation des ressources territoriales »
 - Les orientations :
 - II.1. Développer et promouvoir une agriculture de massif diversifiée de qualité
 - II.4. Anticiper et innover en mobilisant des ressources territoriales nouvelles
 - Les mesures :
 - II.1.1 Développer et valoriser les démarches de qualité d'une mosaïque de cultures agricoles
 - II.1.3. Construire des réseaux d'échanges à forte valeur ajoutée, économique, sociale et environnementale
 - II.4.1. Adapter l'agriculture aux évolutions climatiques, sociétales et économiques

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de dédier environ 4 jours par an de temps de travail de la chargée de mission développement territorial sur la durée des 5 ans du projet ;
- **Approuve** le projet de convention annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Projet interparc tourisme 2023-2024 : Déclinaison régionale du plan climat dans le cadre de l'interparc tourisme des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur (délibération n°2024-03-06)

Montant des dépenses PnrBP	2024
Fonctionnement	Valorisation du temps de travail de la chargée de mission éco-tourisme
Investissement	0 €

Rapport :

La Présidente expose,

Les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur travaillent en interparc sur les thématiques du tourisme durable depuis l'année 2008 et avec le soutien financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette collaboration en interparc a progressivement pris de l'ampleur pour aboutir aujourd'hui à la création de 2 ETP, dont un poste (1ETP) basé au Parc du Queyras et 1 poste basé au Parc du Luberon.

La collaboration entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses 9 parcs naturels régionaux a été reconduite en octobre 2023. Elle repose sur une convention visant à la « Déclinaison régionale du plan climat dans le cadre de l'interparc tourisme des parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur » : une première convention, lie la Région et le Parc de la Sainte-Baume en tant que porteur administratif du dossier et une seconde lie l'ensemble des 9 Parcs.

C'est cette seconde convention qui est aujourd'hui soumise à délibération.

Elle prévoit la mutualisation des frais de deux postes de chargés de mission visant à :

- Coordonner et animer l'interparc tourisme ;
- Animer, professionnaliser et valoriser le réseau des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc ;
- Renforcer la qualification des entreprises touristiques ;
- Structurer une offre écotouristique expérientielle autour de filières prioritaires ;
- Coordonner le contrat de filière « écotourisme » régional.

La Présidente propose de poursuivre cette coopération selon les modalités suivantes :

- Le Parc naturel régional des Baronnies provençales s'engage à accompagner techniquement la mise en œuvre de ce projet via notamment du temps de travail dédié de la chargée de mission « écotourisme » ;
- Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume a en charge le portage administratif, financier et technique du projet et des postes ;
- Le Parc naturel régional du Verdon a en charge la direction et le portage technique du projet au quotidien et l'encadrement technique des chargé.e.s de mission interparc tourisme ;
- Les Parcs naturels régionaux du Luberon et du Queyras ont en charge l'accueil logistique des 2 chargés de mission et la mise à disposition des moyens matériels nécessaires.

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n°2023-01-10 du 6 janvier 2023 approuvant la convention en Interparcs pour la « Structuration et développement d'une offre écotouristique expérientielle dans les parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et animation du contrat de filière écotourisme » ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.2.2 « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la convention « Déclinaison régionale du plan climat dans le cadre de l'interparc tourisme des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur » versée en annexe de la présente délibération ;
- **Autorise** la Présidente à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Création d'un « sentier de la nuit » – Acquisition d'œuvre artistique

Discussion

Suite à l'échange en réunion de l'exécutif, il a été décidé que, vu les incidences budgétaires, la délibération serait présentée lors du prochain bureau syndical du mois de mai pour avoir plus de visibilité sur les financements. L'Assemblée acte le report de cette délibération.

Projet de convention pour la réédition du topoguide de la FFRP « Le Parc naturel régional des Baronnies provençales...à pied » (délibération n°2024-03-07)

Montant des dépenses PnrBP	2024
Fonctionnement	2 500 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	2 500 €	0 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales souhaite développer l'attractivité des Baronnies provençales en mettant en œuvre notamment une stratégie de développement touristique visant à référencer le territoire pour ses Activités de Pleine Nature. Un des objectifs de la Charte est de structurer et qualifier un réseau de randonnées clairement identifié valorisant les Baronnies provençales en lien avec les Départements de la Drôme et des Hautes-Alpes.

A ce titre, le Parc, aux côtés des Comités Départementaux de la Randonnée Pédestre de la Drôme et des Hautes-Alpes, ainsi que des principales intercommunalités du territoire, souhaite poursuivre le travail de partenariat débuté en 2017 en rééditant le topoguide FFRP intitulé « *Le Parc naturel régional des Baronnies provençales...à pied* » incluant des itinéraires PR (Promenades et Randonnées) et GRP (Grande Randonnée de Pays) de chaque bassin touristique du territoire.

La Présidente propose que soit approuvée la convention de partenariat avec les Comités Départementaux de la Randonnée Pédestre en vue d'aboutir à l'édition de l'ouvrage dont la publication est prévue au printemps 2025, selon les termes suivants :

- Valorisation du temps de travail des agents du Parc, en précisant que ceux-ci contribuent à la rédaction de textes thématiques qui apportent du contenu supplémentaire à la description des itinéraires. Ces textes thématiques peuvent aussi se traduire par des messages de sensibilisation à l'environnement, ainsi que par des présentations des actions du Parc, prenant la forme d'articles qui pourraient être nommés "le mot du Parc", "le conseil du Parc". La sélection des itinéraires pour lesquels le Parc contribuera aux textes thématiques se fera en concertation avec le Comité.

- Une participation financière du Parc naturel régional des Baronnies provençales de 2 500 € et plafonnée à 5 000 € (qui permettrait d'obtenir 40 exemplaires de ce topoguide) sur un montant global prévisionnel d'édition s'élevant à 16 000 € (base 2021) ;
- La recherche de participations financières des deux intercommunalités principalement concernées par le topoguide (Sisteronais-Buëch et Baronnies en Drôme provençale).

Discussion

Lors de la précédente édition (2017), l'axe de travail du Parc dans la thématique tourisme était fortement tourné vers la promotion de la destination « Baronnies provençales ». Le topoguide était un outil de mise en visibilité du territoire. Le nombre d'exemplaires acquis à l'époque par le Parc s'est avéré trop important au regard de sa diffusion dans les offices de tourisme : le stock a été écoulé à perte. L'assemblée se questionne donc sur cette réédition au regard du contexte financier tendu.

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Comité syndical n°2015-02-09 du 6 février 2015 relative à la première édition du topoguide ;
- ◆ Considérant la charte du Parc et sa mesure II.3.1 « Structurer et qualifier l'offre de randonnées »
- ◆ Considérant les contraintes financières du Syndicat Mixte du Parc pour 2024

Après en avoir délibéré, par 21 voix contre et 5 voix pour, le Bureau Syndical

- **Rejette** la convention relative à la nouvelle édition d'un topoguide pour la randonnée pédestre intitulé « *Le Parc naturel régional des Baronnies provençales...à pied* » ;
- **Décide** de ne pas renouveler le travail partenarial entrepris en 2017 selon les modalités décrites ci-dessus ;

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Candidature Réserve Internationale de Ciel Etoilé (Finalisation de la candidature) et poursuite de la dynamique d'évaluation (délibération n°2024-03-08)

Montant des dépenses PnrBP	2024
Fonctionnement	20 000 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	20 000 €	20 000 €

Rapport :

La Présidente rappelle que le Parc s'est engagé dans une démarche globale de protection et de valorisation du ciel nocturne et candidate au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » délivré par DarkSky International.

La plupart des éléments nécessaires à la constitution du dossier de candidature ont été réunis. Un premier périmètre a été soumis pour approbation à DarkSky International. Dans l'optique du dépôt du dossier de candidature dans le courant de l'année 2024, il est proposé de finaliser cette mission par :

- Une mission de traduction du dossier de candidature
- L'élaboration d'outils de communication aux couleurs de la RICE et du Parc (dépliants, kakémonos, banderoles, etc.)
- L'élaboration et l'achat d'outils d'animation pour des temps dédiés à la formation et la sensibilisation (création d'un escape game ou de géocaching, hamacs, etc.)
- L'organisation d'événements festifs et ludiques (dont une éventuelle inauguration)

Pour financer cette mission, il est proposé de mobiliser l'enveloppe des 10 000 € d'aide annuelle de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (2024).

La DREAL a par ailleurs accompagné en 2021 la préparation de la mission d'évaluation à mi-parcours qui s'est depuis terminée (2023). Celle-ci a permis de mettre en place un référentiel sur 6 thématiques qui doit être étendu sur l'ensemble des thématiques de la charte afin de déployer à partir de 2024 un dispositif d'évaluation en continu de la charte visant à préparer son évaluation finale et sa révision qui s'engagera au second semestre 2026. Le financement d'une mission de 3 mois qui se déroulera entre octobre et décembre 2024 est sollicité auprès de la DREAL à hauteur de 10 000 €.

Le budget prévisionnel et le plan de financement de ces deux opérations sont les suivants :

Dépenses en € TTC		Recettes en €	
Traduction de dossier de candidature	10 000 €	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (soutien à l'ingénierie territoriale)	20 000 €
Outils de communication			
Achat et confection d'outils d'animation			
Organisation d'évènements			
Poursuite de la dynamique d'évaluation à mi-parcours – stabilisation du dispositif d'évaluation de la charte du Parc (mission de 3 mois : octobre-décembre 2024)	10 000 €		
TOTAL	20 000 €	TOTAL	20 000 €

Délibération

- ◆ Vu la délibération cadre du Bureau syndical n° 2018-06-03 du 30 mai 2018 relative à la valorisation de la qualité du ciel nocturne - Délibération cadre ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2018-08-01 du 27 septembre 2018 relative à l'évaluation de la qualité du ciel nocturne des Baronnies provençales ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2020-07-11 du 23 octobre 2020 actant le lancement de la démarche de candidature du Parc au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2021-11-12 du 3 décembre 2021 fixant la méthode de montage de la candidature RICE ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.2.1 : « Promouvoir par l'éveil des sens, une « destination nature » qui a du sens » ;

- ◆ Vu la délibération n° 2022-08-04 en date du 17 juin 2022 relative à l'engagement et au financement de la démarche d'évaluation à mi-parcours ;
- ◆ Considérant l'aboutissement de la démarche d'évaluation à mi-parcours en 2023 ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et l'engagement du syndicat mixte à mettre en place le dispositif de suivi-évaluation prévu par l'article R 333-3 du Code de l'environnement ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de mobiliser l'enveloppe de 20 000 € allouée au syndicat mixte du Parc par la DREAL pour l'année 2024 d'une part pour finaliser la candidature RICE et d'autre part conduire une mission de consolidation de l'évaluation à mi-parcours sur l'ensemble de la charte selon les modalités décrites ci-dessus ;
- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Montant des dépenses PnrBP	2024
Fonctionnement	Valorisation du temps de travail de la Chargée de mission "innovation et transition énergétique"
Investissement	0 €

Rapport :

La Présidente expose,

Les Centrales Villageoises sont des acteurs locaux dynamiques qui sont devenus incontournables grâce à leurs actions concrètes dans la transition énergétique. Soutenues par le Parc, elles accompagnent également les démarches entreprises par les collectivités. A ce titre, la commune de Buis les Baronnies a fait appel aux Centrales Villageoises Sud Baronnies et au Parc pour l'accompagner notamment dans sa démarche de production locale d'énergies renouvelables.

La Commune de Buis les Baronnies, la SAS Centrales Villageoises Sud Baronnies et le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales souhaitent établir un partenariat afin :

- * D'accélérer la transition énergétique du territoire de la Commune de Buis-les-Baronnies pour lutter contre le dérèglement climatique dans le respect du patrimoine naturel, paysager, urbanistique, architectural ;
- * De participer au développement d'une politique énergétique territorialisée en cohérence avec la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.
- * De rendre le territoire moins vulnérable aux variations du prix de l'énergie par le développement de l'autoconsommation notamment collective ;
- * De renforcer le développement local des filières de production des énergies renouvelables : photovoltaïque, biomasse...

Les objectifs stratégiques pour le territoire, partagés entre les trois parties doivent conduire à un partenariat bénéficiant à la Commune et à ses habitants. Ce partenariat associera l'ensemble des habitants et des entreprises de la Commune à la réalisation de ces objectifs dans une démarche citoyenne et participative.

Pour encadrer ce partenariat, il est proposé une convention qui précise les engagements de chacun.

Délibération

- ◆ Considérant la Charte du Parc et ses orientations III.2 Impulser et développer une politique énergétique territorialisée et II.2 Développer et promouvoir un tourisme durable qui s'inscrit dans le paysage et l'art de vivre le territoire

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** la convention tripartite entre le Parc, la commune de Buis les Baronnies et la SAS Centrales Villageoises Sud Baronnies
- **Autorise** la Présidente à signer la convention de partenariat ainsi que tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Découvrir les senteurs, les saveurs et les savoir-faire des Baronnies provençales Stabilisation du budget (délibération n°2024-03-10)

Montant des dépenses PnrBP	2024
Fonctionnement	70 513,20 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	70 513,20 €	55 871,18 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le Bureau syndical a délibéré le 30 septembre 2022 en faveur d'un projet de valorisation des productions agricoles sur la partie haut-alpine de son territoire. Il s'agit de faire émerger et expérimenter des produits touristiques de valorisation des productions et des savoir-faire locaux en s'appuyant sur les hébergeurs et l'itinérance douce (randonnée pédestre, équestre ou vélos...).

Pour mener à bien cette opération, le Parc a sollicité une subvention du programme Leader Sisteronais Buëch. Suite à la phase d'opportunité, les postes de dépenses ont été affinés. Le comité de programmation a ensuite validé le projet selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivant, qu'il y a lieu de valider :

Dépenses	Montant € TTC	Recettes	Montant en €
Pilotage du projet, animation du réseau, conduite de l'évaluation - PNR Bp (0,5 ETP * 15 mois)	27 173,81 €	Leader Sisteronais Buëch et CPN (80 %)	55 871,18 €
Mission d'appui au diagnostic du potentiel de valorisation – Prestation extérieure	3 960 €		
Intégration de l'offre d'itinérance dans l'application « chemin des Parcs » - Prestation extérieure 2023	5 760 €		
Formation agritourisme	2 000 €		
Expérimentation de la commercialisation (Partenariat / Temps de travail OT Sisteronais Buëch) – 2024	16 454 €	Autofinancement du Parc (20%)	13 967,80 €
Actions de communication et de promotion du produit touristique	7 947 €		
Coûts indirects (15% des coûts salariaux)	6 544,19 €		
TOTAL dépenses éligibles	69 838,98 €	TOTAL	69 838,98 €

Frais de mission	674,22 €	Fonds propres Parc	674,22 €
TOTAL général	70 513,20 €	TOTAL général	70 513,20 €

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-10-09 du 30 septembre 2022 ayant pour objet le lancement de l'opération « Découvrir les senteurs, les saveurs et les savoir-faire des Baronnies provençales » ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et ses mesures II.1.1 « Développer et valoriser les démarches de qualité d'une mosaïque de cultures agricoles » et « II.2.2 Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable » ;
- ◆ Considérant la feuille de route du Parc 2022-2024 qui ambitionne de poursuivre la mission de valorisation des productions autour d'actions inter-filières innovantes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement proposés ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Motion sur les espaces pastoraux intermédiaires (délibération n°2024-03-11)

Rapport sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

Cinq Parcs naturels régionaux (Vercors, Chartreuse, Massif des Bauges, Verdon et Baronnies provençales) se sont associés pour porter un projet d'identification et de qualification des forêts matures et espaces pastoraux intermédiaires. Le programme a notamment abouti à une caractérisation de ces derniers. Ils partagent un certain nombre de caractéristiques avec les estives et alpages : ce sont des surfaces difficilement mécanisables, entretenues par le pâturage, soumises à la prédation, dont l'exploitation nécessite des équipements et des actions d'entretien. Néanmoins, elles s'en distinguent par des caractéristiques spécifiques : des utilisations réparties sur l'année (principalement en intersaison), une gestion généralement individuelle, un foncier souvent morcelé parfois proche des zones urbaines, une forte dynamique d'embroussaillage. Ces travaux ont mis en lumière le fait que les espaces pastoraux intermédiaires étaient encore mal connus et malgré tout leur intérêt, encore trop peu considérés comme des objets de politiques publiques.

Il vous est donc proposé d'approuver la motion co-construite par les cinq Parcs naturels régionaux partenaires et approuvée par ailleurs en bureau de la fédération nationale des PNR le 21 décembre 2023.

Celle-ci met d'une part en avant le rôle de ces espaces pastoraux intermédiaires pour la résilience des exploitations et la richesse écologique de nos territoires et souligne d'autre part la pression de fermeture des milieux qui s'exerce sur eux. Elle préconise la prise en compte de ces espaces autour de cinq types d'actions :

- * En améliorer la connaissance et la reconnaissance ;
- * Favoriser l'action collective et l'intégration territoriale ;
- * Sécuriser le foncier agro-pastoral ;
- * Conforter les usages agropastoraux sur ces surfaces ;
- * Renforcer la viabilité économique des systèmes agropastoraux.

Délibération

- ◆ Considérant la motion approuvée en bureau de la fédération des Parcs naturels régionaux le 21 décembre 2023 ;
- ◆ Considérant les orientations I.2 et II.1 de la charte visant respectivement à « Préserver les patrimoines agricoles et forestiers emblématiques » et à « Développer et promouvoir une agriculture de massif diversifiée de qualité » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la motion approuvant la connaissance, la reconnaissance et la protection des espaces pastoraux hors estives et alpages ;
- **S'engage** promouvoir et diffuser cette motion et à œuvrer, chacun dans son domaine de compétences, à la déclinaison opérationnelle de celle-ci ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Gestion de la ressource en eau et développement local en espace rural – Convention avec la Chambre d'agriculture de la Drôme (délibération n°2024-03-12)

Montant des dépenses PnrBP	2024	2025
Fonctionnement	0 €	0 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	0 €	6 000 €

Rapport :

La Présidente expose,

Par deux délibérations successives concernant l'engagement d'une thèse CIFRE sur les modalités de partage de la ressource en eau et la réponse à l'appel à projet « eau et participation citoyenne » lancé par l'agence de l'eau, le syndicat mixte du Parc a confirmé son positionnement sur les modalités de partage de la ressource en eau autour de deux axes :

- * La réflexion et la prospective sur la ressource en eau et ses différents usages ;
- * La conduite d'expérimentations afin d'outiller et d'accompagner les gestionnaires (eau potable, assainissement, irrigation, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations...) pour animer le dialogue territorial autour du nécessaire partage de la ressource en eau.

La mise en œuvre de l'action « eau et participation citoyenne » a pour l'instant été suspendue du fait du contexte budgétaire car elle nécessite le recrutement d'un chargé de mission eau à temps plein. Le non engagement de cette opération fragilise la thèse en cours car les connaissances du poste devaient être complémentaires de celles de la doctorante actuellement en poste, dont le projet de thèse se termine en septembre 2025. Cela fragilise également la crédibilité du syndicat mixte à l'égard des partenaires qu'il a mobilisés pour concevoir le projet et des financeurs (l'agence de l'eau dans le cas présent). Dans le débat d'orientation budgétaire, ce projet relève de la liste à engager sous réserve de ressources complémentaires.

Les deux chambres d'agriculture ont très tôt manifesté leur intérêt pour le projet « eau » composé des deux volets énoncés ci-dessus. Elles confirment cet intérêt par une contribution à hauteur de 5 000 € de la part de la chambre d'agriculture de la Drôme et de 1 000 € de la part de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes. La présente délibération vise à approuver la convention qui doit permettre de percevoir cette recette.

Je vous informe que le titre de recettes sera émis à la condition que le projet retenu par l'agence de l'eau au titre de l'appel à projet eau et participation citoyenne puisse se réaliser.

Délibération

- ◆ Vu la délibération n°2022-07-01 en date du 20 mai 2022 ayant permis l'engagement d'une thèse sur les modalités de partage de la ressource en eau, grâce à l'ouverture du poste correspondant ;
- ◆ Vu la délibération N°2023-05-09 en date du 24 mars 2023 par laquelle le Bureau syndical a autorisé la réponse à l'appel à projet « eau et participation citoyenne » de l'agence de l'eau auquel le syndicat mixte du Parc a été retenu avec un financement de 102 891 € de l'agence de l'eau ;
- ◆ Considérant l'orientation I.3 de la charte du Parc visant à « Préserver et partager durablement la ressource en eau » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le projet de convention annexé à la présente délibération permettant de percevoir la contribution des chambres d'agriculture de la Drôme et des Hautes-Alpes ;
- **Décide** de n'appeler cette contribution qu'à la condition que le projet retenu par l'agence de l'eau soit effectivement mis en œuvre ;

- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Remerciements

La Présidente adresse ses remerciements à l'ensemble des élu.es présent.es ainsi que ses collaborateurs.

Elle informe qu'en raison de la tenue de l'assemblée générale d'APARA le 24 mai prochain à la maison du Parc, le Bureau syndical initialement prévu à cette date sera avancé au mardi 21 mai 14h.

L'ordre du jour et les discussions étant épuisés, la Présidente lève la séance à 16h45.

Signatures

Nicole PELOUX
Présidente du Parc naturel régional
des Baronnies provençales :

Frédéric ROUX
Secrétaire de séance :



Rapport des délibérations

Date : **lundi 18 mars 2024**

Bureau syndical - 18/03/2024

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Adhésions 2024 aux organismes extérieurs

Unanimité

Date du vote : **18/03/2024 - 15h48**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **20**

Voix totales : **26**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **26**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	26 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à QUEYREL Kévin	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à PELOUX Nicole	2 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **lundi 18 mars 2024**

Bureau syndical - 18/03/2024

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Accueil de la Maison du Parc : ouverture d'un poste en contrat de projet 2024-2026

Adoptée

Date du vote : **18/03/2024 - 15h54**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **20**

Voix totales : **26**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **24**

Taux d'abstention : **7,7%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	23 Voix	95,8%	
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude		2 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à BLANC Didier Claude		2 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à QUEYREL Kévin		1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude		2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à PELOUX Nicole		2 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin		1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric		1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe		1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès		2 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale		1 voix
Contre	1 Voix	4,2%	
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
Abstention	2 Voix		
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix



Rapport des délibérations

Date : **lundi 18 mars 2024**

Bureau syndical - 18/03/2024

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Modification de la délibération 2016-01-10 – transformation de l'emploi d'adjoint administratif 1ère classe (ancienne dénomination) en emploi d'adjoint administratif tous grades.

Unanimité

Date du vote : **18/03/2024 - 15h57**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **20**

Voix totales : **26**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **26**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	26 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à QUEYREL Kévin	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à PELOUX Nicole	2 voix
	(Conseiller municipal de Lagne) QUEYREL Kévin	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **lundi 18 mars 2024**

Bureau syndical - 18/03/2024

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Contrat de Parc avec la Région SUD - année 2024

Unanimité

Date du vote : **18/03/2024 - 16h06**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **20**

Voix totales : **26**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **26**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	26 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à QUEYREL Kévin	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à PELOUX Nicole	2 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **lundi 18 mars 2024**

Bureau syndical - 18/03/2024

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Projet Alimentaire Territorial - Participation au projet de recherche TRAACT (Territoires de la transition agricole et alimentaire : expérimenter, capitaliser, accompagner)

Unanimité

Date du vote : **18/03/2024 - 15h59**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **20**

Voix totales : **26**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **26**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	26 Voix	100,0%
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude		2 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à BLANC Didier Claude		2 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à QUEYREL Kévin		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude		2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à PELOUX Nicole		2 voix
(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin		1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric		1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe		1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès		2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale		1 voix



Rapport des délibérations

Date : **lundi 18 mars 2024**

Bureau syndical - 18/03/2024

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Projet interparc tourisme 2023-2024 : Déclinaison régionale du plan climat dans le cadre de l'interparc tourisme des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Unanimité

Date du vote : **18/03/2024 - 16h08**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **20**

Voix totales : **26**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **26**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	26 Voix	100,0%
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude		2 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à BLANC Didier Claude		2 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à QUEYREL Kévin		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude		2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à PELOUX Nicole		2 voix
(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin		1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric		1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe		1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès		2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale		1 voix



Rapport des délibérations

Date : **lundi 18 mars 2024**

Bureau syndical - 18/03/2024

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Projet de convention pour la réédition du topoguide de la FFRP « Le Parc naturel régional des Baronnies provençales...à pied »

Rejetée

Date du vote : **18/03/2024 - 16h12**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **20**

Voix totales : **26**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **26**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	5 Voix	19,2%	
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à QUEYREL Kévin		1 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin		1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale		1 voix
Contre	21 Voix	80,8%	
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude		2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à BLANC Didier Claude		2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude		2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à PELOUX Nicole		2 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric		1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe		1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès		2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix



Rapport des délibérations

Date : **lundi 18 mars 2024**

Bureau syndical - 18/03/2024

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Création d'un « sentier de la nuit » – Acquisition d'œuvre artistique

Retirée

Date du vote : **18/03/2024 - 16h26**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **18**

Voix totales : **24**

Non votés : **24**

Voix exprimées : **0**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Non votants

24 Voix

(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à QUEYREL Kévin	1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude	2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à PELOUX Nicole	2 voix
(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin	1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **lundi 18 mars 2024**

Bureau syndical - 18/03/2024

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Candidature Réserve Internationale de Ciel Etoilé – Finalisation de la candidature

Unanimité

Date du vote : **18/03/2024 - 16h29**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **18**

Voix totales : **24**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **24**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	24 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à QUEYREL Kévin	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à PELOUX Nicole	2 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **lundi 18 mars 2024**

Bureau syndical - 18/03/2024

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Convention de partenariat Centrales Villageoises Sud Baronnies, commune de Buis-les-Baronnies et Parc

Unanimité

Date du vote : **18/03/2024 - 16h32**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **18**

Voix totales : **24**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **24**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	24 Voix	100,0%
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude		2 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à BLANC Didier Claude		2 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à QUEYREL Kévin		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude		2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à PELOUX Nicole		2 voix
(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin		1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric		1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe		1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès		2 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale		1 voix



Rapport des délibérations

Date : **lundi 18 mars 2024**

Bureau syndical - 18/03/2024

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Découvrir les senteurs, les saveurs et les savoir-faire des Baronnies provençales Stabilisation du budget

Unanimité

Date du vote : **18/03/2024 - 16h34**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **18**

Voix totales : **24**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **24**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	24 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à QUEYREL Kévin	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à PELOUX Nicole	2 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **lundi 18 mars 2024**

Bureau syndical - 18/03/2024

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Motion sur les espaces pastoraux intermédiaires

Unanimité

Date du vote : **18/03/2024 - 16h36**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **18**

Voix totales : **24**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **24**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	24 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à QUEYREL Kévin	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à PELOUX Nicole	2 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **lundi 18 mars 2024**

Bureau syndical - 18/03/2024

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Gestion de la ressource en eau et développement local en espace rural – Convention avec la Chambre d'agriculture de la Drôme

Unanimité

Date du vote : **18/03/2024 - 16h40**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **18**

Voix totales : **24**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **23**

Taux d'abstention : **4,2%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	23 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à QUEYREL Kévin	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à PELOUX Nicole	2 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
Abstention	1 Voix	
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix